

RENOUVELLEMENT DE CNI

Gratuite pour un renouvellement de CNI périmée

2 photographies d'identité identiques, de moins de six mois et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue et centrée, sans lunettes, sans accessoires

Un formulaire « CERFA » doit être rempli dans son intégralité et imprimé avant de le présenter au rendez-vous : <https://ants.gouv.fr/>

Vous possédez une CNI en cours de validité	Vous possédez une CNI <u>périmée depuis moins de deux ans et un passeport périmé depuis moins de deux ans</u>	Vous possédez une CNI <u>périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de passeport</u>
Pièces requises		
<p><u>Pour les mineurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur - Original et photocopie du livret de famille. <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents, - Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents, - Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents. 	<p><u>Pour les mineurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur - Original et photocopie du livret de famille. <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents, - Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents, - Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents. 	<p><u>Pour les mineurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur - Original et photocopie du livret de famille. <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents, - Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents, - Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.
<p>Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)</p> <p><u>Si la personne est hébergée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant - Attestation d'hébergement signée 	<p>Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)</p> <p><u>Si la personne est hébergée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant - Attestation d'hébergement signée 	<p>Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)</p> <p><u>Si la personne est hébergée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant - Attestation d'hébergement signée
		<p>Original et photocopie d'un justificatif d'état civil (acte de naissance ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de trois mois)</p>
<p>Original et photocopie de la CNI en cours de validité</p>	<p>Original et photocopie de la CNI périmée depuis moins de deux ans et original et photocopie du passeport périmé depuis moins de deux ans</p>	<p>Original et photocopie de la CNI périmée</p>
		<p>Original et photocopie d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas</p>